

Missions et orientations de la Cinémathèque française

Feuille de route

Le Conseil d'administration de la Cinémathèque française, qui s'est réuni jeudi 30 janvier, en présence des membres élus, des personnalités qualifiées nommées par le ministère de la Culture, des représentants de l'État et des représentants du personnel, a renouvelé sa confiance à Frédéric Bonnaud, Directeur général, à son comité de direction et à l'ensemble des équipes.

Au cours des cinq dernières années, sous l'impulsion de son Président et de son Directeur général, la Cinémathèque française s'est engagée, tout en restant fidèle à son identité, dans une offre culturelle plus diversifiée, une ouverture volontariste vers de nouveaux publics – et notamment les jeunes –, un renforcement de ses missions patrimoniales et une politique des ressources humaines résolument inclusive.

Ainsi, de nouveaux studios éducatifs ont ouvert en 2021 à destination du public scolaire et individuel, afin de faire comprendre au plus grand nombre que le cinéma est un art doté d'un langage, d'une esthétique et d'une technique. Ces nouveaux studios ont permis de multiplier l'offre par quatre et de répondre à une demande de plus en plus grande.

La programmation des expositions a été diversifiée. Deux figures populaires du cinéma français ont été célébrées, Louis de Funès en 2020, et Romy Schneider en 2022. En 2023, c'est Agnès Varda qui était à l'honneur, pour la première manifestation dédiée par la Cinémathèque française à une cinéaste, photographe et plasticienne.

Le musée Méliès (2021), exposition permanente qui met en valeur une fraction cohérente des collections de la Cinémathèque française, a été conçu comme une préfiguration d'un futur musée plus vaste et complet retraçant toute l'histoire du cinéma.

En plus de rétrospectives d'autrices et d'auteurs, la programmation s'est féminisée et ouverte à des approches et lectures éclectiques de l'histoire du cinéma, permettant d'interroger un genre, une forme, un courant esthétique, des tendances : « La comédie romantique » (2024), « Les travestis au cinéma » (2024), « Cinéma et mode » (2023), « L'Image des plaisirs : sexpérimentaux » (2023) »...

L'accompagnement pour contextualiser les œuvres (présentations de séance, dialogues et rencontres, conférences, lectures...) a été amplifié et concerne plus de 500 séances par an, soit plus d'un tiers de la programmation en 2024.

Toutes ces offres, adressées à un public fidèle, mais aussi renouvelé (puisque les moins de 26 ans représentent désormais 24% de la fréquentation), ont porté leurs fruits. La Cinémathèque française a retrouvé en 2024 une fréquentation élevée, malgré le coup d'arrêt porté par la crise sanitaire entre 2020 et 2022.

La politique de ressources humaines mise en œuvre ces dernières années a contribué à renforcer la présence des femmes au sein de l'institution : elles représentent aujourd'hui 60 % de l'effectif total et 59 % de l'encadrement. Par ailleurs, des mesures volontaristes ont permis de réduire de manière significative l'écart salarial entre les femmes et les hommes, passant de 7,1 % à 2,6 %, écart désormais lié uniquement à une ancienneté plus élevée des hommes.

Un chantier ancien et colossal a également été mené à son terme sur la période : la reconstruction du film *Napoléon vu par Abel Gance* dans sa « grande version » présentée avec éclat lors des ciné-concerts avec les orchestres de Radio France à la Seine Musicale les 4 et 5 juillet 2024, distribuée en salles par Pathé depuis l'été, et diffusée sur France 5 en novembre de cette même année.

À l'issue de ce chantier exceptionnel qui a mobilisé une grande partie des équipes, la Cinémathèque française doit à présent se consacrer à deux grands projets structurels : des réserves d'ampleur pour ses collections patrimoniales, et le travail préparatoire en vue de la création d'un grand musée destiné à exposer et raconter toute l'histoire du cinéma mondial, appelé de ses vœux par la ministre de la Culture.

De plus, à l'aube de cette nouvelle période, le Conseil d'administration et la Direction de la Cinémathèque française ont convenu des orientations suivantes à donner à l'institution pour le futur :

- **Consolider les missions fondamentales de la Cinémathèque française**

La Cinémathèque française devra se doter de nouvelles réserves afin de conserver avec l'exigence nécessaire l'ensemble de ses collections films et non-films.

Elle devra contribuer activement à étudier les conditions et modalités de création du futur musée du Cinéma annoncé par la ministre de la Culture, afin de servir l'ambition nationale de faire rayonner et de perpétuer un art inventé en France, qui fêtera cette année son 130^e anniversaire.

Elle devra, conformément à la vision de ses fondateurs et à ses statuts, continuer à proposer une lecture ouverte, transversale et diversifiée du cinéma mondial et de son histoire à travers ses autrices et auteurs, qu'ils soient cinéastes, comédiennes/comédiens, scénaristes, techniciennes/techniciens. À cette fin, elle devra, d'une part, continuer à organiser des rétrospectives par autrices/auteurs, prisme privilégié pour raconter l'histoire de l'art cinématographique et, d'autre part, les compléter par d'autres types d'approches permettant d'interroger un genre, une forme, un courant esthétique, des techniques et des tendances cinématographiques...

- **Renforcer encore davantage l'accompagnement des films et la transmission**

La Cinémathèque française accompagne sa programmation, dans des proportions sans cesse croissantes : à l'écrit, à travers son programme et son site internet qui ont été repensés en 2022 afin de laisser plus de place à la contextualisation ; mais aussi, à l'oral, lors de présentations de séance, dialogues, conférences, tables rondes, journées d'étude, formations, ateliers éducatifs.

Ces prises de parole, effectuées à 17 % par l'équipe de la Cinémathèque française et à 83 % par des invitées et invités extérieurs, tiennent compte notamment de l'autrice ou de l'auteur, de la mise en scène, de l'esthétique de l'œuvre, de son inscription dans l'histoire du cinéma, des contextes de production et de fabrication, et elles réinterrogent à chaque fois le regard du spectateur en fonction des valeurs de notre époque. Cette politique a permis à la Cinémathèque française de proposer au public un accompagnement de 37 % de ses séances en 2024, contre 15 % seulement en 2018.

Néanmoins, la Cinémathèque française devra veiller davantage, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions d'accompagnement, écrites et orales, à tenir compte de l'éclairage rétrospectif que projettent, sur les œuvres présentées, l'écoulement du temps et l'évolution de la société. Ceci sans déroger à l'exigence des savoirs et en maintenant la place des échanges avec le public.

- **Intensifier les initiatives de valorisation des talents féminins de l'histoire du cinéma**

Consciente que le cinéma fut, dès ses origines, inégalitaire et fondamentalement masculin, la Cinémathèque française, afin de ne pas perpétuer cette inégalité de traitement et de contribuer activement à y remédier, s'efforce de reconnaître la place des femmes cinéastes, comédiennes, scénaristes, techniciennes, dans sa programmation en salles et dans ses espaces d'exposition. Ce volontarisme se traduit par la part des femmes dans sa programmation, passée en dix ans de 7,1 % à 18,6 %, avec, par exemple, des programmations dédiées à Sophie Fillières, Mae West, Sofia Coppola, Marguerite Duras, Sophie Marceau, Alice Guy, Thelma Schoonmaker, Annette Wademant, Anna May Wong. Ce volontarisme s'inscrit également dans le contenu de ses expositions, consacrées ces dernières années et pour la première fois de son histoire à une comédienne (Romy Schneider, 2022) et à une cinéaste (Agnès Varda, 2023).

La Cinémathèque française mène en outre une politique résolue de féminisation de la parole dans ses murs : ainsi 42 % des interventions ont été réalisées par des femmes en 2024, contre 37 % en 2022.

Ces résultats, déjà substantiels, offrent encore des marges de progression : aussi, la Cinémathèque française devra amplifier à l'avenir ses initiatives de valorisation des talents féminins de l'histoire du cinéma afin que leur part dans la programmation reflète au mieux leur véritable place dans la création cinématographique.

- Repenser la communication de la Cinémathèque française

La Cinémathèque française devra repenser sa communication, afin qu'elle reflète davantage son caractère unique, fort de son statut de référence mondiale en matière de conservation du patrimoine cinématographique, de programmation et de transmission, à destination de tous les publics.

Cette communication renouvelée devra se déployer tant en direction du public que de la presse et des partenaires, en mettant en valeur de façon plus proactive la richesse et la diversité de ses activités présentes. Elle devra également réaffirmer son identité institutionnelle, mais aussi valoriser ses engagements et ses projets pour le futur. Ceci afin de renforcer la lisibilité de ses missions et de nourrir positivement l'image et la réputation de l'institution.

Le Conseil d'administration examinera lors de sa prochaine session en avril 2025 les premières propositions de Frédéric Bonnaud et de ses équipes, qui devront illustrer concrètement ces orientations dès la saison 2025/26.

Lors de la même session du Conseil d'administration, Frédéric Bonnaud et ses équipes présenteront les mesures d'ores et déjà prises, ou à prendre, en réponse aux 7 recommandations arrêtées par la Cour des comptes dans son rapport publié le 3 février 2025.

Les membres du Conseil d'administration de la Cinémathèque française

Costa-Gavras, Président

Olivier Assayas, Nathalie Baye, Saïd Ben Saïd, Dominique Besnehard, Bruno Blanckaert, Bertrand Bonello, Carole Bouquet, Laurence Braunberger, Véronique Cayla, Caroline Champetier, Grégoire Chertok, Nathalie Coste Cerdan, Claire Denis, Arnaud Desplechin, Sidonie Dumas, Mia Hansen-Løve, Sylvie Lindeperg, Nicolas Philibert, Jean-Paul Rappeneau, Volker Schlöndorff, Sophie Seydoux, Alice Winocour.

Vendredi 7 février 2025